

Cadrage de la licence « professorat des écoles »

1/ SCHEMA GENERAL

Les étudiants entrés en PPPE à la rentrée universitaire 2023 seront les derniers à bénéficier de l'intégralité du PPPE existant.

Les étudiants entrant en PPPE à la rentrée universitaire 2024 effectueront une première année de PPPE (2024-2025), puis rejoindront la nouvelle licence « professorat des écoles » en deuxième année à la rentrée universitaire 2025, afin de passer le CRPE de la session 2027.

	2024-2025	2025-2026	2026-2027 et suivantes
PPPE	Étudiants inscrits en L1 Étudiants inscrits en L2 Étudiants inscrits en L3	Étudiants inscrits en L3	
Licence PE		Étudiants inscrits en L1 Étudiants inscrits en L2	Étudiants inscrits en L1 Étudiants inscrits en L2 Étudiants inscrits en L3

Une seule cohorte d'étudiants connaîtra donc un changement de formation en cours de licence (identifiés en gras ci-dessus). Pour les autres cohortes, elles seront inscrites soit en PPPE (année 2025-2026 pour les L3 et années précédentes) soit en licence « professorat des écoles » (année 2025-2026 pour les L1 et années suivantes).

Cette situation ne tient pas compte des étudiants qui doubleraient une des années de la licence, et qui seraient donc assimilés à la cohorte de l'année suivante. Elle ne tient pas compte non plus des étudiants qui refuseraient de poursuivre en deuxième année de licence « professorat des écoles » après une première année de PPPE.

Les étudiants bénéficient de la dispense des épreuves d'admissibilité du CRPE à partir de la session 2028 s'ils justifient d'une inscription en L3 « professorat des écoles » (agréée par le MENJS et le MESR) et ont validé leur deux premières années de licence « professorat des écoles » dans les conditions prévues par arrêté des ministres. Dès 2027 et par dérogation, les étudiants qui auront validé leur deuxième année de licence « professorat des écoles » seront dispensés des épreuves écrites.

2/ CADRAGE DE LA LICENCE « PROFESSORAT DES ECOLES »

La licence « professorat des écoles » a pour objectif d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeur des écoles et de préparer le concours de recrutement (CRPE) positionné en fin de licence. Les objectifs principaux sont :

- La consolidation des connaissances fondamentales pour enseigner le français, les mathématiques et l'ensemble des champs disciplinaires de l'école afin de répondre à l'exigence de polyvalence ;
- Une première acquisition des compétences pédagogiques spécifiques aux différents cycles d'enseignement de l'école primaire, depuis la maternelle jusqu'au CM2 ;
- La connaissance et la compréhension des principes et des valeurs de la République ainsi que du fonctionnement du système éducatif français afin d'agir de manière responsable dans le cadre d'une mission d'enseignement ;
- La découverte progressive du métier de professeur des écoles, par des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

BLOC 1 – S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE (980 heures et 120 ECTS)

- Consolider la maîtrise des disciplines enseignées à l'école (objectif principal de ce bloc, soit environ $\frac{3}{4}$ du volume horaire)

- Découvrir les spécificités et les enjeux de l'enseignement à l'école primaire en mobilisant les apports de la recherche dans chacun des champs disciplinaires (*approfondis durant le master*) : exemples de l'acquisition du langage, de l'apprentissage de la lecture, de la numération, de la motricité, etc.

Mathématiques	220 h
Français et compétences langagières	220 h
Sciences et technologie & fondements scientifiques de la transition écologique	120 h
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	90 h
Éducation physique et sportive	90 h
Langue vivante étrangère - validation du niveau B2	90 h
Enseignements artistiques	90 h
Renforcement ou approfondissement disciplinaire (Options à choix)	60 h
TOTAL	980 h (soit 2/3 de la licence)

Les enseignements du bloc 1 comprennent une préparation aux épreuves disciplinaires du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

BLOC 2 - ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE (150 heures et 18 ECTS)

- Développement de l'enfant, mécanismes et processus de l'apprentissage
- Spécificités des cycles et des niveaux d'enseignement : modalités d'apprentissage (en maternelle et en élémentaire), organisation pédagogique, continuité du parcours de l'élève, continuités maternelle-élémentaire-collège
- Connaissance de la diversité des élèves et des pratiques de prise en compte
- Pratiques d'enseignement : lutte contre les discriminations et le harcèlement, réduction des inégalités d'apprentissage, gestion de la classe et climat scolaire, respect et autorité, compétences psychosociales, éducation inclusive (besoins éducatifs particuliers, plurilinguisme, etc.)
- Évaluation au service des apprentissages

BLOC 3 - S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER (150 heures et 18 ECTS)

- Valeurs et principes de la République
- Le système éducatif français : approches historique, sociologique, philosophique et juridique (organisation et fonctionnement, politiques éducatives, comparaison aux systèmes éducatifs européens)
- Les droits et les devoirs du fonctionnaire dans le cadre du service public d'éducation
- Les relations avec les familles et les partenaires de l'école
- Les enjeux éducatifs de l'enseignement scolaire : éducation au et par le numérique, transition écologique pour un développement soutenable, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la vie affective et sexuelle, orientation, etc.

Les enseignements du bloc 3 comprennent une préparation à la seconde épreuve orale d'admission du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

BLOC 4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL (120 heures et 12 ECTS)

- Stages en écoles maternelle et élémentaire (hors et en éducation prioritaire) et dans d'autres contextes éducatifs (éducation spécialisée, collège, périscolaire, associations, classes de découverte, etc.) ou à l'international : au moins 9 semaines, dont 6 à l'école primaire française
- Partage d'expériences par des professionnels experts (interventions et témoignages de professionnels en fonction, etc.)
- Accompagnement des stages : préparation et exploitation (dont l'analyse de pratiques, notamment par des supports vidéo, audio, etc.)

- Travail en équipe et réalisation de projets collectifs
- Enjeux et usages des outils numériques pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner - certification du niveau de maîtrise des compétences numériques (cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation)
- Enjeux et usages de l'intelligence artificielle dans le champ éducatif
- Découverte d'autres métiers dans le champ de l'éducation et de la formation : éducation spécialisée, médiation culturelle, scientifique, conseil pédagogique, protection judiciaire de la jeunesse, etc.

ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE (100 heures et 12 ECTS)

Chaque licence pourra renforcer les enseignements des 4 principaux blocs de formation ou proposer des enseignements complémentaires au regard des besoins identifiés du territoire (en lien avec les résultats aux évaluations nationales, les enjeux liés aux spécificités territoriales (par exemple les langues régionales), les champs de recherches portés par les universités, etc.).

Tableau récapitulatif

4 BLOCS DE FORMATION	Volume horaire	ECTS
1 - S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE	980 heures	120 ECTS
2 - ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE	150 heures	18 ECTS
3 - S'APPROPRIER LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER	150 heures	18 ECTS
4 - CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL	120 heures	12 ECTS
+ ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE	Au moins 100 heures	12 ECTS
TOTAL	Au moins 1500 heures et au moins 9 semaines de stage (dont 6 semaines à l'école primaire)	180

3/ CONDITIONS DE VALIDATION DES DEUX PREMIERES ANNEES POUR L'ELIGIBILITE A LA DISPENSE D'EPREUVES ECRITES DU CRPE

Conformément au projet de décret statutaire, les étudiants de cette licence pourront être dispensés des épreuves écrites du CRPE sous certaines conditions.

Les conditions d'éligibilité pour les étudiants inscrits en 3^{ème} année de cette licence pourront s'appuyer sur tout ou partie des éléments suivants :

- la validation des crédits ECTS liés au bloc 1 sans compensation au cours de chaque année suivie avant la L3 ;
- la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de mathématiques du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2/ au cours des deux semestres suivis en L2] ;
- la validation des crédits ECTS liés aux enseignements de français et compétences langagières du bloc 1 sans compensation [en L1 et en L2/ au cours des semestres suivis en L2].

L'architecture de la maquette et la structuration des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) devront permettre à un étudiant de savoir s'il est éligible au dispositif et d'en fournir la preuve au moment de son inscription au concours.

Les MCCC doivent par ailleurs prévoir 80 ECTS rattachés au bloc 1 sur les deux premières années et au moins 16 ECTS respectivement rattachés aux enseignements de mathématiques et aux enseignements de français compétences langagières sur les deux premières années de licence.

PROJET POUR CONCERTATION